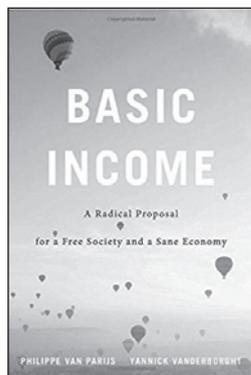


Notes de lecture



Philippe Van Parijs et Yannick Vanderborght, Basic Income. A Radical Proposal for a Free Society and a Sane Economy, Harvard University Press, 2017, 400 pages.

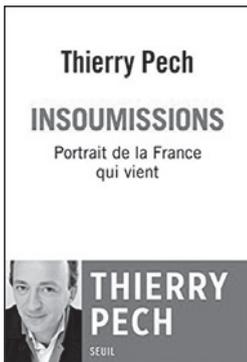
Spécialistes de philosophie politique, Philippe Van Parijs et Yannick Vanderborght publient le traité général du revenu universel. Cette étude des justifications éthiques et des diverses propositions techniques en décortique toutes les dimensions. Loin du rafistolage des politiques sociales, un tel choix matérialiserait une forme de troisième voie (même si ses auteurs n'emploient pas l'expression) entre le vieux socialisme et le libéralisme nouveau. Van Parijs et Vanderborght y voient un système de protection sociale radicalement distinct des deux autres modèles : l'assistance publique née au début du 16^{ème} siècle et l'assurance sociale née à la fin du 19^{ème}. Ces deux techniques relèvent de la « préhistoire » du revenu universel. Selon ses deux experts et promoteurs, le revenu universel, base d'une « liberté réelle égale pour tous », fonderait un modèle social plus juste et plus efficace. Son avènement serait à intégrer dans la famille des conquêtes fondamentales telles que l'abolition de l'esclavage et l'instauration du suffrage universel. Parfaitement au fait des difficultés d'une telle construction et des réticences qu'elle suscite, les auteurs argumentent. L'instrument n'est pas seulement conçu pour régler des problèmes conjoncturels mais comme pilier fondamental d'une société libre. Il s'agit de donner à chacun la capacité de pouvoir choisir sa vie, de poursuivre la réalisation de sa conception de la vie bonne. Que ceci passe par le travail acharné, le bénévolat ou le surf sur les plages de l'Atlantique.

Prosaïquement, la mise en place d'un revenu universel doit favoriser deux attitudes. Refuser des emplois relativement bien payés mais ennuyeux ; accepter des emplois relativement mal payés mais intéressants. Oui, certains emplois seront plus facilement occupés. Oui, il faudra payer davantage pour faire exécuter les « sales boulots ». Oui, certains sortiront du marché du travail quand d'autres y pénétreront. L'essentiel est dans un changement de comportements induit par l'introduction d'un tel mécanisme.

Les auteurs formulent une définition précise : un revenu régulier en espèce (et non un chèque à destination prédéfinie), servi à tout individu membre d'une société (avec des variations tout de même possible selon l'âge), sans condition de ressources et sans prise en compte des attaches familiales. Avant tout inconditionnel, il n'est pas fonction des revenus. En ce sens il limite les « trappes à pauvreté » qui piègent dans les revenus d'assistance. Toujours servi, en totalité, même en cas de retour à l'emploi, il ne décourage pas la reprise d'activité. Il est individuel et ne varie pas en fonction de la composition familiale. Il limite ainsi les « trappes à isolement » qui incitent à rester ou à se déclarer seul. En effet, se mettre en couple ne diminue pas son montant. Aucune contrepartie n'en est attendue. Sans obligations de tenir ou rechercher un emploi, le revenu universel permet de lutter contre les « trappes d'activité » (des pièges dans des métiers que l'on ne souhaite pas exercer).

Van Parijs et Vandeborghht suggèrent que le montant de la prestation, socle de libertés nouvelles, soit fixé aux alentours de 25 % du PIB par tête. Soit environ 700 euros mensuels en France, 1 000 aux États-Unis, 1 500 en Suisse, 160 au Brésil, 30 en Inde, 8 en République démocratique du Congo. À un tel niveau l'allocation a la capacité d'éradiquer la pauvreté absolue, mais pas celle d'éliminer la pauvreté relative (qui demeure d'ailleurs plus une mesure des inégalités que du dénuement total). Mais comment le financer ? En plus du remplacement des prestations et des crédits d'impôt de montant inférieur, qui pourrait concourir à un revenu à hauteur de 10 % du PIB par tête, des ressources supplémentaires sont nécessaires. Toutes les pistes sont potentiellement bonnes à suivre : taxation accrue du capital, révisions de la fiscalité sur les successions, TVA sociale, écotaxes. Aucune n'est la panacée. De toutes les manières, le sujet est affaire avant tout ici de volonté de changer radicalement, non pas de rapiécer. Critique à l'égard des expérimentations ciblées, les auteurs sont lucides et pensent que le revenu universel peut progressivement monter en charge plutôt qu'être décidé immédiatement à des niveaux élevés. Se gausser est aisé. Se draper dans de grands principes moraux et brandir les déficits publics n'empêche pas la discussion sérieuse qu'un tel ouvrage commande. Que l'on soit pour ou contre la perspective qui s'y dessine. À traduire d'urgence.

Julien Damon



Thierry Pech, Insoumissions. Portrait de la France qui vient, Seuil, 2017, 217 pages, 18 €

Avec les compromis des Trente Glorieuses, les classes moyennes ont progressivement accédé au salariat, à la sécurité sociale, à la consommation de masse. En échange, étaient acceptées des formes de domination et dépendance qui sont aujourd'hui rejetées.

Inspiré par les travaux qu'il a conduits, à Terra Nova, à « Alternatives Économiques », et, plus globalement, dans l'environnement intellectuel de Pierre Rosanvallon, Thierry Pech cite aussi René Goscinny et Jacques Tati. Loin de la note ficelée pour nourrir un programme présidentiel, le texte porte sur des Français défiants et une France qui doute, dans un contexte de radicalisation et de polarisation de l'offre politique. Sous un titre choisi en réponse sarcastique au « Soumission » de Michel Houellebecq qui traite de l'effondrement français et de l'islam, le livre ne s'attarde pas sur la polémique ni, d'ailleurs, sur le sujet. Il examine le « crépuscule », l'« érosion » du salariat, sur les décombres duquel naît une « société post-salariale » dans laquelle la France entre difficilement.

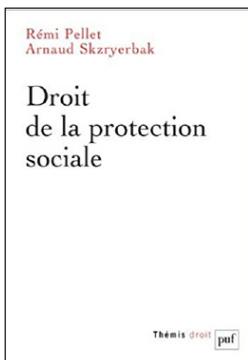
Le raisonnement, élégant, est en trois temps. Les insoumissions sont, d'abord, celles de travailleurs qui n'acceptent plus la subordination hiérarchique, caractéristique du salariat. Certains s'enfuient vers l'entrepreneuriat, signe non pas d'une nouvelle valorisation de l'entreprise mais plutôt d'un discrédit croissant de la bureaucratie. D'autres, plus nombreux, s'enferment dans leurs bureaux pour maugréer toute la journée sur les réseaux sociaux. Dans tous les cas, travail et vie privée, en raison de l'immixtion numérique généralisée, n'ont plus les mêmes frontières, et le droit du travail demeure largement à reprendre. Les jeunes générations, dont il ne faut pas mythifier les différences avec leurs aînés, n'acceptent pas avec bonheur le retour à la subordination pour répondre à leur précarité. Dans le cadre de ce désamour grandissant, les DRH et le management ne font pas montre de grande innovation. Ils vivent sur de pseudo-lauriers, mâtinés de jargon anglo-saxon, que leur procure en réalité la peur du chômage en période de sous-emploi endémique.

Les insoumissions sont, également, celles de consommateurs, aliénés par le consumérisme, qui aspirent à moins de dépendance et plus de responsabilité. Importé des États-Unis, le modèle de l'hypermarché vacille. Le consommateur repousse l'emprise et l'imposition des normes d'achat. Rétif aux agressions publicitaires, moins attentif à la propriété et davantage aux usages, il profite de l'affirmation de la multitude numérique pour tenter de s'émanciper de l'ère des masses, en valorisant l'authenticité et la personnalisation.

Les insoumissions ce sont, enfin, celles de citoyens insatisfaits de leur système de représentation. Les classes moyennes, au cœur du jeu politique, ne constituent plus une constellation centrale pacifiée. Le Directeur de Terra Nova décrit, avec justesse, des catégories plus hantées par le spectre du déclasserment que véritablement déstabilisées. Leurs propres inquiétudes et une offre politique contestataire entrent cependant en résonance, déséquilibrant l'édifice politique apaisé qui a pu avoir cours pendant quelques décennies. Désormais, à défaut de stabilité, la confrontation se profile. Avec des électeurs très sceptiques à l'égard de la représentation et, pour nombre d'entre eux, investis dans de nouveaux espaces publics de délibération, où, notamment sur Internet, le pire côtoie le meilleur.

Sans passer par la figure imposée des recommandations, probablement trop optimiste en ce qui concerne le développement du compte personnel d'activité (CPA), Pech offre un concentré de sagacité dans un ouvrage qui fourmille de remarques originales et judicieuses sur la situation française. Celle-ci se caractérise bien par un fourmillement d'insoumissions, certaines créatives, selon les mots de Pech, d'autres réactives. Plus favorable au mouvement Nuit Debout (sans nullement le célébrer béatement) qu'à la Manif' pour tous, l'auteur sait dessiner les lignes de fracture contemporaines, en les resituant dans leur épaisseur historique et juridique. L'essai, engagé en faveur d'un progressisme (lire « gauche moderne ») qui met en avant le souci d'autonomie des individus, constitue un livre pour tous, à ne pas dormir debout. Sa lecture donne l'impression de sortir de ses développements bien balancés avec un esprit plus clair. C'est rare.

Julien Damon



Rémi PELLET, Arnaud SKZRYERBAK, *Droit de la protection sociale*, PUF, coll. « Thémis droit », 2017, 573 pages, 36 €.

Du droit de la sécurité sociale au droit de la protection sociale... Après la publication en 2005 du *Droit de la sécurité sociale* de Jean-Pierre Laborde, un livre désormais épuisé, un nouveau manuel intitulé *Droit de la protection sociale* est venu combler le vide laissé dans la prestigieuse collection *Thémis* des Presses universitaires de France. Toutefois, l'ouvrage du Professeur Laborde devrait encore rester longtemps dans les mémoires, ne serait-ce qu'en raison de la clarté de sa construction et de la pertinence de ses analyses. Bien entendu, ce propos ne saurait être interprété comme la contestation du bien-fondé du choix de Rémi Pellet et Arnaud Skrzyerbak de se détacher de l'œuvre du Professeur Laborde en vue de concevoir leur propre manuel. Cette démarche mérite tout au contraire d'être saluée, à partir du moment elle participe à la diversification des approches juridiques de la protection sociale. Spécialistes reconnus de ce domaine au plan académique, les deux auteurs visent précisément à s'inscrire dans cette perspective, sachant que le premier est professeur de droit public et le second, magistrat administratif.

Comme son titre le laisse entendre, l'objet de ce « gros pavé » de plus de cinq cents pages est de couvrir non seulement le droit de la sécurité sociale mais aussi le droit de la protection sociale complémentaire et même, le droit de l'aide sociale. D'ailleurs, la formulation du titre est de nature à susciter des réserves terminologiques car s'il est possible d'employer l'expression *politique de protection sociale*, il n'existe pas à proprement parler de *droit de la protection sociale*. Cette dernière expression correspond en effet à une enveloppe juridique formelle qui englobe différentes branches du Droit aux logiques et aux caractéristiques bien différentes. Pour autant, en envisageant de front sécurité sociale, protection complémentaire et aide sociale, les auteurs ont le mérite de fournir une approche transversale de la protection sociale, qui est devenue de plus en plus nécessaire sous l'effet des évolutions du système social et de santé, même si l'appréhension de chacun de ces trois domaines s'en trouve rendue plus complexe.

Structuré en deux parties consacrées, l'une, à l'organisation administrative, financière et contentieuse de la protection sociale, l'autre, à la protection contre les risques sociaux, le manuel de Rémi Pellet et d'Arnaud Skrzyerbak revêt de prime abord une forme et un contenu communs. Mais cette impression se dissipe vite lorsqu'on le compare aux autres livres présents sur le même segment de la littérature juridique. Outre qu'elle procède d'une vision globale de la protection sociale comme précédemment évoquée, la singularité de cet ouvrage tient également à d'autres

caractéristiques. Ainsi, dans chacun des chapitres, le système français de sécurité sociale est comparé aux expériences étrangères, ce qui constitue l'originalité la plus marquante. Sans surprise, compte-tenu de la grande expertise de Rémi Pellet en matière de finances publiques, les finances sociales se distinguent par leur place étendue dans ce manuel. Il faut regretter en revanche que le droit de l'aide sociale ne donne lieu qu'à des développements superficiels, qu'il soit envisagé sous l'angle institutionnel ou sous celui des champs d'intervention, hormis en ce qui concerne le handicap, la dépendance ou le revenu de solidarité active. Plus encore, le droit de l'aide sociale à l'enfance est curieusement passé sous silence, bien qu'il représente un volet important de cette composante de la protection sociale.

En dépit de quelques insuffisances relatives à l'aide sociale, le manuel de Rémi Pellet et d'Arnaud Skrzyerbak n'en demeure pas moins un ouvrage de grande qualité auquel j'ai plaisir à souhaiter un bel avenir !

Gilles HUTEAU